



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
18 juin 2021

Séance du 25/06/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
10

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
11

Représentés : Isabelle MAZOYER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2021_036

Travaux sécurisation traversée d'agglomération phase 2 : choix de l'entreprise

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation de la traversée d'agglomération afin de faire ralentir les véhicules sur une partie de la route départementale 251. La commune a sollicité l'assistance technique de IT04 (Ingénierie et Territoires) pour l'aider à définir cet aménagement. C'est la maison technique de Forcalquier qui a été missionnée pour réaliser cette étude de faisabilité.

Ces travaux complètent le programme déjà exécuté en 2017 (création de plateaux traversants, création d'une zone 30, pose de radars pédagogiques à l'entrée - arrivée par Châteauneuf Val St Donat et Peyruis) et qui est concluant en matière de sécurité dans ce sens de circulation.

Monsieur le maire informe l'assemblée que ces travaux ont obtenus les financements suivants :

- DETR 2020 à hauteur de 26.92% du coût HT
- FRAT 2020 à hauteur de 30% du coût HT
- Amendes de police à hauteur de 13.08% du coût HT

L'autofinancement (commune) est de de 30% : ces travaux ont été inscrits en dépense d'investissement au budget principal 2021.

La délibération n° D_2021_006 du 11 février 2021 autorisant Monsieur le maire a lancé la consultation auprès des entreprises, celle-ci a été faite auprès de deux entreprises locales avec visite sur site.



Les devis des entreprises ont été étudiés par la commission voirie réunie le 14 juin dernier.

- EIFFAGE (Malijai) 24 313.62 € HT
- BS VOIRIE (Manosque) 26 072.00 € HT

La commission voirie préconise de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation des travaux, pour un montant de 24 313.62€ HT

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/07/2021 004-210401097-20210625-D_2021_036-DE